



Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Ville de Desbiens, tenue dans la salle de délibération du conseil, le lundi 30 juin 2026, à 19h00, à laquelle il y avait quorum, sous la présidence de monsieur Maxim Lavoie.

Étaient présents(es) :

Maxim Lavoie
Marc Fortin
Jacob Allard
Jean-Rock Deschênes
Roger St-Gelais
Suzie Gervais

Également présent:

Mathieu Simard, greffier trésorier

Était absente :

Audrey Lavoie

1- Ouverture de la séance

Le président constate le quorum, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et déclare la séance ouverte.

2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour

97-06-26

Il est proposé par Jean-Roch Deschênes, appuyé par Suzie Gervais et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Mesures temporaires de distribution d'eau potable;
4. Autorisation de remplacement du surpresseur du réseau d'eau potable;
5. Travaux au puits no 4;
6. Période de questions (si applicable);
7. Levée de la séance.

3 – Mesure temporaire de distribution d'eau potable

98-06-26

CONSIDÉRANT QU'une défaillance majeure du système de surpression du réseau d'eau potable a entraîné une perte importante de pression et une interruption de l'alimentation en eau dans plusieurs secteurs de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette situation affecte notamment les citoyens situés dans les secteurs les plus élevés du réseau et compromet l'approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mettre en place des mesures temporaires afin d'assurer un approvisionnement minimal en eau potable et de répondre aux besoins essentiels de la population jusqu'au rétablissement normal du service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a identifié différentes mesures temporaires permettant d'atténuer les impacts de cette situation d'urgence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Marc Fortin, appuyé par Roger St-Gelais et résolu à l'unanimité :



QUE le conseil municipal autorise la mise en place de toutes les mesures temporaires jugées nécessaires afin d'assurer un approvisionnement minimal en eau potable aux citoyens touchés par la panne du système de surpression;

QUE le directeur général soit autorisé à engager les dépenses requises et à prendre toute mesure administrative nécessaire afin d'assurer la mise en œuvre de ces mesures d'urgence jusqu'au retour à une situation normale.

4 – Autorisation de remplacement du surpresseur du réseau d'eau potable;

99-06-26

CONSIDÉRANT QUE la défaillance du surpresseur du réseau d'eau potable a privé plusieurs secteurs de la Ville d'un approvisionnement adéquat en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de cet équipement est essentiel afin de rétablir le fonctionnement normal du réseau d'eau potable dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu de l'urgence de la situation, la Ville a obtenu une soumission de Puisatiers De Lisle inc. pour la fourniture de deux (2) pompes Grundfos 3 HP, au coût de 7 191,16 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est admissible au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Marc Fortin, appuyé par Roger St-Gelais et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition de deux (2) pompes Grundfos 3 HP auprès de Puisatiers De Lisle inc., pour un montant de 7 191,16 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même les sommes disponibles dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire à l'acquisition et à l'installation de cet équipement.

5– Travaux au puits no 4

100-06-26

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà autorisé la réalisation des travaux de forage et de construction du nouveau puits P-3 afin d'assurer une source d'approvisionnement supplémentaire en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'état des ouvrages de captage existants démontre la nécessité de poursuivre les investissements visant à assurer la pérennité et la fiabilité du réseau d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la firme Experts-Conseils AquaTer-Eau inc. recommande de réaliser les travaux du nouveau puits P-4 de façon



consécutives à ceux du puits P-3, permettant ainsi de profiter de la mobilisation déjà en place des équipements et du personnel spécialisés;

CONSIDÉRANT QUE cette façon de procéder permettrait de réaliser une économie estimée à près de 20 000 \$ en évitant la remobilisation des équipements de forage et des ressources spécialisées;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Marc Fortin, appuyé par Suzie Gervais et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise la réalisation des travaux de forage et de construction du nouveau puits P-4 ainsi que l'acceptation de la proposition de services professionnels d'Experts-Conseils AquaTer-Eau inc. au montant estimé de 80 220,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même les sommes disponibles dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à la réalisation de ce projet.

6 – Période de questions

Les citoyens présents adressent différentes questions au conseil municipal concernant notamment :

- Les problèmes engendrés par l'arrêt des surpresseurs

Les membres du conseil et la direction générale répondent aux questions des citoyens.

7 – Levée de la séance

Jacob Allard propose la levée de l'assemblée à 19h12.

Maxim Lavoie, Agr
Maire

Mathieu Simard
Directeur général
Greffier trésorier